

**IRAN**

**Les femmes sont terrorisées**

Index AI : MDE 13/049/2004

ÉFAI

Mercredi 29 décembre 2004

**ARTICLE DESTINÉ AU SITE**

**news.amnesty**

Shirin Ebadi milite en faveur d'une nouvelle interprétation de la *charia* (droit musulman). La lauréate iranienne du Prix Nobel de la paix estime que l'interprétation de la *charia* qui permet la discrimination à l'égard des femmes est incorrecte. Elle insiste sur le fait que les femmes protestent contre ces lois. En sa qualité d'avocate et de militante des droits humains en Iran, elle accorde la priorité à l'action en faveur d'un changement de cette interprétation de l'islam.

*« Une interprétation dynamique de l'islam reconnaît les droits des femmes, la démocratie et les droits humains, déclare Shirin Ebadi. Nous nous efforçons de démontrer que l'islam n'est pas hostile aux femmes. Nous vivons dans une culture patriarcale opposée aux femmes et dominée par une interprétation incorrecte de l'islam. Vous savez, la plupart des hommes dénonceraient toute interprétation féministe, mais ce n'est pas important, nous devons poursuivre notre action même si cela nous met en danger. Nous devons relever le défi, je sais que ce ne sera pas facile, mais c'est notre tâche. »*

*« Les femmes iraniennes sont terrorisées. Nous sommes confrontées à des lois discriminatoires ainsi qu'aux violences domestiques. Ces lois constituent le principal problème ; si les lois étaient équitables, la violence diminuerait. C'est pourquoi nous accordons la priorité au combat contre les lois discriminatoires. »*

Shirin Ebadi ajoute que les lois ne sont pas adaptées à la société actuelle. En Iran, 63 p. cent des étudiants sont des femmes, pourtant de nombreuses lois violent les droits fondamentaux en introduisant une discrimination systématique à l'égard des femmes.

Elle précise : *« Un homme peut avoir quatre épouses, le témoignage de deux femmes équivaut à celui d'un seul homme, en matière d'indemnisation, la vie d'une femme vaut la moitié de celle d'un homme. Il est plus difficile à une femme de demander le divorce. Un certain type de violence à l'égard des femmes est interdit, mais une autre forme est autorisée. »*

*« Si une femme est tuée dans la rue ou chez elle, le meurtrier peut être poursuivi. Le problème est que ce type de violence est rarement dénoncé à la police. Toutefois, si une femme est tuée par son mari parce qu'elle est infidèle ou surprise en flagrant délit d'adultère, le meurtrier ne sera pas puni. »*

Shirin Ebadi affirme en soupirant qu'il est difficile à un professeur de droit d'enseigner cette matière : *« Comment peut-on faire naître le respect et la compréhension pour ce genre de lois ? »*

Elle estime que beaucoup d'Iraniens accueilleraient favorablement une nouvelle interprétation du droit musulman.

Elle poursuit : *« Il est évident que le gouvernement crée beaucoup de problèmes pour ceux d'entre nous qui agissent. Certains sont en prison, d'autres en exil et d'autres encore ne sont pas autorisés à s'exprimer en public. Prenez mon cas, par exemple : je n'ai pas le droit de parler dans les universités ni de recevoir un doctorat honoris causa à l'étranger. Mais ce n'est pas important, les autorités font leur travail et nous faisons le nôtre. »*

Shirin Ebadi pense que le gouvernement protège dans une certaine mesure les femmes contre les violences domestiques, mais qu'il ne vient pas en aide aux victimes de ce type de violences.

Elle déclare : *« Nous ne recevons aucune aide sociale. Si un mari bat sa femme et qu'elle dépose une plainte, une enquête est ouverte. Le mari est condamné à une amende et l'épouse est autorisée à demander le divorce. Mais que peut faire une divorcée qui a des jeunes enfants, sans travail ni revenus, sans maison ni aide sociale ? Il ne suffit pas que les autorités sanctionnent un mari violent. Dans les faits, la femme n'a pas d'autre choix que de rester mariée. »*

Elle ne se prononce pas sur la question de savoir s'il faut mettre toutes les lois religieuses à l'écart et réaffirmer que les droits humains sont la seule base commune des valeurs. Toutefois, elle affirme que l'islam donne la possibilité de modifier les lois en fonction du lieu et de l'époque.

Elle indique : *« Je vais vous donner un exemple. Le Coran dit que tous les musulmans doivent jeûner, c'est-à-dire s'abstenir de nourriture et de boisson entre le lever et le coucher du soleil, pendant le mois de Ramadan. Il est facile de jeûner au Moyen-Orient, mais comment faire au pôle nord où il fait jour pendant six mois de l'année et nuit noire pendant les six autres mois ; si un*

## Amnesty International

news.amnesty

*musulman observait les règles du jeûne, il mourrait. Il faut faire des compromis. En divisant la journée en trois, on jeûne pendant huit heures. C'est ce que nous appelons les lois secondaires, des lois basées sur le Coran mais adaptées au lieu et à l'époque. De nombreuses lois ont déjà été modifiées de cette manière. »*

Exprimant son soutien à la campagne d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes*, elle déclare : « *Amnesty International a des amis dans le monde entier. Cette campagne est importante car les droits des femmes sont violés dans le monde entier, et particulièrement en Orient. »*

Shirin Ebadi estime que la campagne de l'organisation aura des retombées positives pour les femmes dans les pays musulmans où elles sont confrontées à des problèmes graves. Toutefois, elle fait observer que pour garantir le succès de la campagne dans ces pays, il serait très utile d'obtenir le soutien des religieux. Elle pense que de nouveaux changements interviendront quand un nombre suffisant de personnes les réclameront.

*« Nous avons eu quelques succès, mais il faut encore de nouveaux changements, conclut la lauréate iranienne du Prix Nobel de la paix. Nous réussirons si nous sommes unis. »*

Note : La Commission islamique des droits humains a effectué une visite au Secrétariat international d'Amnesty International. L'ayatollah Bojnourdi, directeur du Centre d'études islamiques de l'imam Khomeini, a exprimé son soutien à l'action de l'organisation. ●

Ina Tin, rédactrice en chef d'*AmnestyNytt*,  
le magazine de la section néerlandaise  
d'Amnesty International